



CC du Secteur de Saint-Loubès (Siren : 243301249)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saint-Loubès
Arrondissement	Bordeaux
Département	Gironde
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	18/12/2000
Date d'effet	18/12/2000

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Répartition de droit commun
Nom du président	M. Frédéric DUPIC

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	30 bis, Chemin de Nice
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	33450 SAINT LOUBES
Téléphone	05 57 97 32 44
Fax	05 57 97 32 40
Courriel	cdc.saintloubes@free.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	oui
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	oui
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	27 867
-----------------------------	--------

Densité moyenne 336,19

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 6

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
33	Beychac-et-Caillau (213300494)	2 292
33	Montussan (213302938)	3 337
33	Sainte-Eulalie (213303977)	4 813
33	Saint-Loubès (213304330)	9 876
33	Saint-Sulpice-et-Cameyrac (213304835)	4 708
33	Yvrac (213305543)	2 841

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 27

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif <i>Contrôle des raccordements au réseau public de collecte, la collecte, le transport et l'épuration des eaux usées domestiques et assimilées, ainsi que l'élimination des boues produites, Création des réseaux publics et des stations d'épuration. Entretien et réhabilitation des réseaux, Schémas d'assainissement des communes membres.</i>
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Gestion des eaux pluviales urbaines <i>AP 05/07/19: compétence facultative suite à la loi 3 août 2018</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
- Centre intercommunal d'action sociale (CIAS) <i>Créer, gérer et développer un centre intercommunal d'action sociale dans les domaines de l'aide à domicile, du logement social.</i>
Développement et aménagement économique
- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,
Développement et aménagement social et culturel
- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs
- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire
- Activités culturelles ou socioculturelles

- Lecture publique : Mise en réseau des bibliothèques. - Culture : Promotion, développement, coordination des activités et manifestations culturelles intéressant l'ensemble des communes mettant en exergue le territoire communautaire en termes de valorisation d'image ou de services rendus à la population. - Actions de sensibilisation et d'éducation artistiques et culturelles, en faveur des élèves des écoles élémentaires et des collégiens du territoire communautaire; dans le cadre de leurs activités périscolaires et extrascolaires. - "lis tes ratures", la fête de la St Vincent et festi jeux, les spectacles et manifestations entrant dans le cadre d'un programme annuellement défini par le conseil communautaire 2 ou 3 autres manifestations culturelles ou artistiques pourraient être mis en oeuvre directement par la communauté de communes, pour répondre aux aspirations du tout public de la communauté de communes. Ces évènements pourront être mobiles d'une année sur l'autre au sein des communes membres de la communauté de communes et n'excéderont par six programmations annuelles. ces spectacles n'entreront pas en concurrence avec les programmations effectuées dans le cadre communal par chaque commune membre

#### Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Transport scolaire

Transports scolaires pour les enfants fréquentant les collèges de Sainte Eulalie, de Saint Loubès et la SEGPA de Bassens.

#### Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

#### Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Information, promotion touristique. Etudes, Instauration et perception d'une taxe de séjour sur le territoire.

#### Logement et habitat

- Politique du logement non social

#### Autres

- Acquisition en commun de matériel

Dans le cadre de la mutualisation la CC est habilitée dans l'achat de matériel

- Collecte des contributions pour le financement du SDIS

Contribution au financement SDIS AP 28/12/2017

- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...)

- NTIC (Internet, câble...)

- Aménagement numérique du territoire tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT. - Numérisation et informatisation des cadastres des communes membres.

- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

création des aires obligatoire depuis la loi du 9 novembre 2018

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
33	SM "Gironde Numérique" (200010049)	SM ouvert	817 780
33	SM du bassin versant du ruisseau du Gua (253302913)	SM fermé	136 012
33	SIVOM de la rive droite (253306302)	SM fermé	106 114
33	PETR du Coeur-Entre-deux-Mers (200049682)	SM fermé	104 631
33	SI de l'Entre deux Mers Ouest pour la collecte et le traitement des ordures ménagères (SEMOCTOM) (253300545)	SM fermé	110 037
33	SIAO (253302038)	SM fermé	70 030
33	SM eaux et rivières de l'Entre-deux-Mers (200073328)	SM fermé	71 424

33	SIAEPA de la région de Bonnetan (à la carte) (253302996)	SM fermé	40 836
33	SM du schéma directeur de l'aire métropolitaine bordelaise (SYSDAU) (253304794)	SM fermé	1 005 742

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2021 - millésimée 2018)